

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 juin 2026	N° 2026-302

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 juin 2026	Délibération
	Pôle Territoire Vulnérable et Territoire Résilient (PTVTR)	N° 2026-302

Feuille de route dédiée à la lutte contre la prolifération des moustiques : une approche intégrée pour une action de proximité renforcée - Décision - Autorisation

Monsieur Christian BAGATE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Arrivé sur notre territoire en 2013, le moustique-tigre (*Aedes albopictus*) est aujourd'hui pleinement installé dans l'ensemble de la Métropole, où il cohabite avec le moustique « commun » (*Culex pipiens*). Potentiellement vecteurs de maladies (Chikungunya et Dengue pour l'un, West Nile pour l'autre), ces deux espèces sont très surveillées au regard du risque sanitaire représenté par ces pathologies, encore peu présentes sur notre espace, mais dont le développement ne fait aucun doute en contexte de changement climatique.

Deux acteurs sont principalement impliqués dans la lutte contre la prolifération des moustiques :

1. **Bordeaux Métropole**, via son Centre de démoustication¹, assure l'essentiel de la **gestion préventive de proximité**. Outre la **cartographie**, la **surveillance** et le **traitement d'un certain nombre de gîtes larvaires**, les équipes du Centre assument des missions de **conseil et expertise**, en réponse aux sollicitations des habitants et des communes, de **sensibilisation** des acteurs publics locaux et des habitants, en mobilisant un panel d'actions de communication et de formation, et enfin de **veille scientifique**, notamment sur les techniques de lutte émergentes,
2. **L'ARS** a pour rôles la **veille sanitaire**, la **prévention des risques infectieux** et la **coordination des acteurs de santé publique**. Elle pilote ainsi la **surveillance épidémiologique** des maladies vectorielles (dengue, chikungunya, Zika, West Nile), est **responsable de l'information et de la sensibilisation** des professionnels de santé et du grand public (via des campagnes nationales), et organise en situation de crise sanitaire des **actions de lutte antivectorielle** (traitement adulticides curatifs via son prestataire Altopictus, et le cas échéant restrictions d'accès à certaines zones).

A noter : compte tenu du caractère nocif de l'insecticide utilisé, pour la santé environnementale comme humaine (incluant des risques tératogènes), ce traitement n'est effectué qu'en dernier recours et selon des protocoles très normés.

1 Le Centre de démoustication est l'un des services du Pôle Territoire vulnérable Territoire résilient au sein de la Direction générale des Territoires. Il est service commun pour Bordeaux et intervient sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole. La création du centre démoustication au sein des services métropolitains en 2019 fait suite à la dissolution de l'Entente Interdépartementale de Démoustication (EID) pour la Gironde, dont la Métropole a récupéré les missions et les agents.

Ces deux entités publiques agissent donc complémentirement, au titre des compétences leur étant conférées par la loi. La prolifération croissante du moustique-tigre nous invite cependant à aller plus loin dans les actions engagées.

Une feuille de route dédiée, pour réduire la prolifération des moustiques et les nuisances associées

Prenant acte du constat d'une impossible éradication des espèces présentes sur notre espace, la lutte anti-moustique doit permettre de conjuguer deux enjeux : la limitation des nuisances saisonnières qui impactent la qualité de vie des habitants, et la prévention de crises sanitaires susceptibles de menacer leur santé comme le système local de soins. Ces deux axes d'intervention structurent la présente feuille de route, qui propose une approche intégrée visant au renforcement de l'action du bloc communal vis-à-vis de phénomènes impactant, au plus près de leurs lieux de vie et d'activité, les habitants et professionnels du territoire. Ils se déclinent ainsi en mesures à déployer en maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole, soit directement par les services métropolitains soit via une offre d'accompagnement des communes souhaitant s'investir plus avant dans des actions de proximité adaptées aux spécificités de leurs périmètres.

Axe 1 : Généraliser la lutte contre les gîtes larvaires, pour réduire les populations de moustiques

L'action la plus efficace en matière de démoustication est le traitement larvicide, qui consiste à tuer les larves de moustiques par application de produits granulés se dispersant en milieu aqueux (fossés, lacs, récupérateurs d'eau de pluie, coupelles...). Réalisés entre mars et novembre en fonction des conditions climatiques, ces traitements sont mis en œuvre par le Centre démoustication sur un ensemble de sites à l'échelle métropolitaine (zones humides, parcs et jardins et zones à risques identifiés). Non-nocifs pour l'environnement, ils peuvent en complément être prescrits chez les particuliers après un signalement.

Très opérants, ces traitements concernent à ce jour de façon régulière 2 111 gîtes représentant une surface de 235 km², soit 40% de la superficie de la Métropole, correspondant pour l'essentiel à des espaces naturels. De nombreux gîtes potentiels situés dans des espaces urbanisés restent cependant non-identifiés et non-suivis, en partie sur domaine public et plus abondamment sur domaine privé (jardins privés des habitants, espaces gérés par divers acteurs tels que bailleurs sociaux, entreprises ou établissements). Généraliser la lutte contre les gîtes larvaires nécessite d'**étendre** non seulement **le périmètre physique de cette lutte**, mais aussi **celui des acteurs publics et privés y étant impliqués**. La très vaste étendue des sites à gérer (surveiller et le cas échéant traiter) et la diversité de leur domanialité, impose en effet d'enrichir et articuler les interventions du Centre de démoustication avec celles d'autres acteurs, qui deviendraient ainsi acteurs-relais : communes, habitants, professionnels implantés sur le territoire.

Pour ce faire, il est proposé :

1. **d'accompagner les communes**, d'une part dans la **définition des périmètres des gîtes larvaires** à suivre et traiter **sur domaine** public (au-delà de ce qui est déjà pris en charge par le Centre de démoustication de la Métropole), et d'autre part dans **l'identification les agents communaux ou mutualisés** pouvant devenir **acteurs-relais** (soit essentiellement les agents gestionnaires d'espaces verts, cimetières et établissements recevant du public).
2. **d'élaborer et déployer un parcours de formation destiné aux futurs acteurs-relais**, qu'ils soient publics ou privés, visant à leur apprendre à : repérer et surveiller les gîtes larvaires, les supprimer si possible, y mettre en place si la suppression n'est pas possible des dispositifs prévenant la ponte d'œufs, et enfin si des larves sont présentes appliquer un traitement larvicide.

Cette formation s'adresserait aux agents communaux et mutualisés, et en fonction des initiatives émanant des territoires, aux acteurs-relais privés (habitants et/ou professionnels, notamment bailleurs sociaux). A noter : le Centre de démoustication aura la capacité à organiser 2 sessions de formation par semaine en période hivernale (début novembre à fin mars) et 1 à 2 session par mois sur le reste de l'année, l'équipe étant alors quasi-entièrement mobilisée sur des interventions de terrain.

3. **d'accompagner les acteur-relais formés**, via la mise en place d'un « SAV formation » (conseils pratiques à distance et de terrain), la mise à disposition d'un kit composé de fiches pratiques et échantillons de produits, et enfin la création et l'animation d'un réseau d'« ambassadeurs anti-moustiques », qui permettra un partage d'informations et d'expériences.

Parallèlement, le Centre démoustication continuera d'apporter une expertise terrain, sur sollicitation des communes, habitants et autres acteurs du territoire métropolitain, et bien entendu de surveiller et traiter l'ensemble des gîtes larvaires qu'il prend déjà en charge.

Axe 2 : Améliorer la qualité de vie en période estivale

Complémentairement aux actions visant à réduire les populations de moustiques, il importe d'investir le champ du « mieux vivre avec ». En effet, la cohabitation avec les moustiques génère inconfort, tensions voire inquiétude parmi les habitants, sur une période estivale désormais étendue (mai/juin à septembre/octobre, selon les conditions météorologiques). Pour réduire ces effets dommageables, plusieurs actions sont proposées :

1. **accompagner l'adaptation des lieux de vie pour réduire les nuisances**. Il s'agit de permettre aux habitants d'aménager leur habitation de manière à réduire la cohabitation avec les moustiques en poursuivant l'**offre d'expertise et conseil** permettant aux habitants de gérer différemment leur habitat (exemples des sujets de gouttières, terrasses sur plots, récupérateurs d'eau, accueil d'espèces prédatrices du moustique...), soit de façon personnalisée sur sollicitation avec le cas échéant une visite sur site, soit grâce aux fiches pratiques, aux tutoriels vidéo et à la Foire Aux Questions présentés sur le site de Bordeaux Métropole,
2. **sensibiliser pour favoriser l'appropriation des bons gestes**. Si des campagnes de sensibilisation sont aujourd'hui menées à l'initiative de l'ARS, la Métropole et certaines communes, il importe de les consolider, les diversifier et les ajuster aux problématiques locales, dans un double objectif de compréhension des problématiques et d'accompagnement à l'adoption de comportements adaptés. Pour ce faire, il est proposé de soutenir les communes et autres acteurs du territoire dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation localisées :
 - en mettant à disposition des **supports et outils de sensibilisation** : exposition, flyers, mallettes pédagogiques, jeux...
 - en mettant à disposition des **moyens d'animation**, notamment via la mobilisation de la Réserve Citoyenne Métropolitaine ;
 - en fournissant des **contenus éditoriaux** permettant de concevoir ou actualiser des supports de communication.
3. **explorer des méthodes innovantes de régulation des populations de moustique adulte**. Même si les procédés actuellement testés par certains territoires (pièges à CO₂, Technique de l'Insecte Stérile) s'avèrent insuffisamment probants et globalement onéreux, il importe de rester pro-actif sur ce volet exploratoire. Aussi est-il proposé :
 - de poursuivre, enrichir et partager la **veille scientifique** et le **benchmark** des solutions émergentes menés par le Centre de démoustication,
 - **d'accompagner** (via un soutien en expertise) les communes et autres acteurs du territoire à la **mise en œuvre d'expérimentations innovantes**, qu'elles fassent appel à des solutions « naturelles » (introduction de faune prédatrice ou d'espèces végétales répulsives) ou techniques,

